



# INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

Pour publication immédiate  
Le mercredi 14 juin 2017

## **Mise sur pied du registre volontaire des lobbyistes de la Ville de Winnipeg**

**Winnipeg, Manitoba** – Afin de favoriser la transparence, la Ville de Winnipeg a lancé son tout premier registre volontaire des lobbyistes, qui est déjà prêt à enregistrer les activités des lobbyistes.

Le registre a été créé dans le but d'obtenir des renseignements sur les rencontres avec les lobbyistes, soit des personnes qui, lorsqu'elles représentent un intérêt financier ou commercial, ou les intérêts financiers d'un organisme à but non lucratif ayant du personnel salarié, communiquent avec un membre du Conseil municipal ou du personnel de la Ville à l'extérieur du processus normal en vue d'influencer une décision portant sur une question qui relève de la collectivité.

« Cela fait trop longtemps que ce genre d'outil n'existe pas à l'Hôtel de Ville de Winnipeg, a fait valoir le maire Brian Bowman. Les registres de lobbyistes sont reconnus comme étant des outils de responsabilisation efficaces et sont actuellement en place partout au Canada aux trois ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. Ce type de registre peut aider à créer une administration plus transparente et responsable, en permettant aux membres du public de voir les personnes qui essaient d'influencer les décideurs et les décideuses de la collectivité ainsi que les motifs de leurs efforts. Je suis heureux que le tout premier registre de lobbyistes de Winnipeg soit déjà en place et je me réjouis à la perspective de collaborer avec la première commissaire à l'intégrité de Winnipeg en vue de trouver des façons de peaufiner, d'améliorer et de renforcer le registre à l'avenir. »

Ni les particuliers qui nouent le dialogue avec des membres du Conseil municipal ou qui communiquent avec les agents ou les agentes de la Ville dans le contexte d'un processus établi ou d'un forum citoyen ouvert, ni les personnes qui agissent dans l'exercice de leurs fonctions en tant que représentants ou représentantes du gouvernement ou du secteur public ne sont considérés comme des lobbyistes.

Le registre permet aux lobbyistes d'enregistrer volontairement leurs activités, offrant ainsi la possibilité aux agents et aux agentes de l'administration et aux membres du public de savoir qui tente d'influencer les décideurs et les décideuses. Aucuns frais ne s'appliquent à l'inscription en tant que lobbyiste. Les lobbyistes devraient inscrire leur activité au registre dans les dix jours suivant l'intervention en remplissant le formulaire d'enregistrement volontaire, accessible

à : <http://winnipeg.ca/shared/mailforms/francais/clerks/LobbyistRegistration.asp>.

L'autorisation législative existante de la Ville permet un registre volontaire de lobbyistes. La commissaire à l'intégrité est chargée de la tenue du registre. Elle est également responsable de la revue d'éventuelles modifications au processus d'enregistrement.

De plus amples renseignements sur le registre des lobbyistes sont accessibles

à : <http://www.winnipeg.ca/francais/clerks/LobbyistRegistry>.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [City-MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:City-MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg)